



# Histo-Généalogie



## Mosset en 1806 - Le bicentenaire

### Mosset du 21 juillet au 4 août 1806

#### La tournée du lundi 21 juillet 1806

Le programme de la semaine des deux gardes forestiers a été fixé par **Nicolas Laguerre**. Les deux premiers jours sont très chargés : *Serradère* le lundi matin, *Canrech* l'après midi et en plus un coup d'œil à *Ladou* avant la nuit. Retour le lendemain, ils coucheront au *Caillau*. A l'aube de ce lundi 21 juillet 1806, les deux gardes **Jean Serrat** et **Gaudérique Fabre** quittent donc leurs domiciles respectifs de Campôme et de Mosset. A Mosset **Serrat** salue **François Bonamich** sur le pas de sa porte. Il l'a verbalisé le mois dernier mais sans rancune, **Bonamich** l'invite à boire. Quelques minutes plus tard, les deux gardes se retrouvent et partent ensemble. A la forge haute, **Sébastien Cominge** [1753-1829], qui y est commis, se joint à eux et ils font, tous les 3, le chemin jusqu'à *Serradère*. Là les deux gardes se mettent au travail et martèlent des arbres pour le compte d'**Isidore Julia** [1786] de La Carole dit *Tinyous*. Les arbres marqués seront abattus et réduits en charbon pour la forge de **Bonaventure Matheu**, fils de **Maurice**<sup>1</sup> [1732 -1812].

Sébastien Cominge

Vers 3 heures de l'après midi et bien que nous soyons en plein été, il ne fait pas très beau, il fait même presque froid. Alors **Cominge** propose aux deux gardes de revenir avec lui à la forge. Ils le remercient mais ne peuvent l'accompagner : ils doivent aller coucher à la *jasse* du *Caillau*. Ils seront le lendemain sur place pour marquer une *devèze* et la préserver ainsi du bétail à laine conformément aux instructions de **Nicolas**

Isidore Julia

Maurice Matheu

Vers 5 heures du soir, en quittant *Canrech*, ils rencontrent **Jean Moné** de Fillols [1768], qui est bouvier au pacage du *Caillau*. Il a en charge les vaches des fermiers de Mosset. Bien qu'ils connaissent la réponse ils lui demandent s'ils peuvent ce soir souper et coucher dans sa baraque. **Moné** reconnaît qu'il est effectivement un peu tard pour redescendre au village et se réjouit d'avoir de la compagnie. Les visites sont rares en semaine. Avant de se séparer les gardes lui demandent s'il n'y aurait pas quelques défricheurs à *Ladou*. Il reste muet en se contentant de hausser les épaules<sup>1</sup>.



Cortal du Caillau

#### Laguerre.

Le soir venu **Jean Moné** attend vainement ses deux visiteurs. Avaient-ils changé d'avis ? Seraient-ils rentrés à Mosset ?

#### Le secret

Effectivement le lendemain les deux gardes ne rejoignent pas leurs foyers. Auraient-ils disparu ? Hormis les familles et le clan des **Cortie**, comme nous le verrons plus loin, cet événement semble avoir été ignoré par les Mossétans jusqu'à la fin de la semaine.

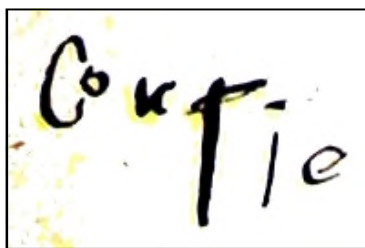
Le maire de Mosset **Isidore Lavila** estime tout d'abord qu'il ne faut pas s'inquiéter outre mesure.

Curieusement, selon lui les deux gardes pourraient être *passés en Espagne ou dans quelque autre département voisin*. Cet avis est assez surprenant, aucun élément de bon sens ne le justifie. Comme c'est un homme intelligent et qu'il connaît parfaitement les relations des mossétans et des gardes, il subodore peut-être, que le pire est arrivé et que certains de ses administrés sont très probablement impliqués dans cette disparition. Les gardes ont-ils été kidnappés ? Bâillonnés, ligotés et attachés au pilier central d'un cortal pendant que les défricheurs groupés libèrent sans soucis des hectares de forêt ? Il essaie donc de gagner du temps. Mais par ailleurs rien n'est moins sûr. Si ses relations avec **Nicolas Laguerre** sont exécrables, ce n'est pas le cas avec les gardes qui ne sont que des exécutants. De plus, **Marguerite Fabre** la fille du garde **Gaudérique Fabre**, est sa belle-sœur. Elle a épousé son frère en 1794.

Après une longue semaine d'attente, c'est **Nicolas Laguerre** qui alerte les autorités de Prades. Il est maintenant convaincu que les deux disparus ont été assassinés dans l'exercice de leur fonction par un des défricheurs verbalisés ces derniers mois.

Il craint lui-même pour sa vie. Le vendredi 1<sup>er</sup> août, 4 gendarmes de Prades [Cayrol, Gaillarde, Carles et Trandlar] lui sont affectés. Ils assurent sa sûreté, prennent les premiers renseignements et font les premières démarches auprès des personnes dignes de foi ainsi qu'auprès des parents des disparus pendant que **Nicolas Laguerre** avec l'aide de quelques personnes commence à sillonner la forêt<sup>2</sup>.

Par exemple **Joseph Cortie Vergès** dit *Panxe* [1758-1836] expliquera plus tard que le vendredi 1<sup>er</sup> août 1806<sup>1</sup>, il fut prié par **Nicolas Laguerre** de participer à la recherche des disparus et qu'ils se sont donné rendez-vous à la *jasse du Caillau*. **Laguerre** avec son beau fils et **Isidore Serre**, maréchal ferrant de Campôme, empruntèrent le chemin qui conduit directement de Campôme au *Coll del Tourn*. Lui *Panxe* avec **Guillaume** de la forge de **Barrière** passèrent par Mosset. Tous se retrouvèrent au *Caillau* chez **Moné** le bouvier. Pour **Moné** il n'y a aucun doute : *si les gardes sont crevés ils sont à Ladou*.



Joseph Cortie Panxe



Cortal du Caillau

Forts de cet avis et avec l'aide des 4 gendarmes la petite troupe revient le lendemain à *Ladou*. Les recherches restent vaines. Ils rencontrent cependant **Jean Cortie** dit *Lluquet* [1763-1833] un cousin de *Panxe*. Selon lui, au contraire, *il faut les chercher vers le Coll del Tourn*. Retournant au *Caillau* ils interrogent à nouveau **Jean Moné**. Il se souvient parfaitement de sa conversation avec les deux gardes et donc maintient son point de vue : il faut les chercher à *Ladou*. On oublie donc *Lluquet* et le *Col del Tourn*. Il est vrai que la désignation de ce lieu ne repose à priori sur aucun élément concret.

### Gaudérique Fabre et Jean Serrat

Qui est ce **Gaudérique Fabre** honni de ses concitoyens ? On l'appelait *Espaillet*.

C'est un étranger, un *gavatx* de 61 ans. Il est né à Counozouls dans l'Aude juste derrière le Col de Jau dans ce petit village symétrique de Mosset caractérisé, lui aussi, par une grande étendue de forêt. Les habitants vivent du bois et **Gaudérique** en est depuis longtemps connaisseur très expert. A 22 ans il vient à Mosset épouser



Gaudérique Fabre

**Anne Surjous** [1746-1818] de Mosset. Elle est une **Verdier** par sa mère et *gavatxe* par son père originaire du petit village du Bousquet.

Ils habitent au village et ont 4 filles mariées à Mosset ; **Marguerite** avec **Julien Lavila** frère du maire, **Elisabeth** avec **Baptiste Salies** de Brèzes, **Raphaëlle** avec **Etienne Dimon** et

**Rose** avec **François Ribot** tisserand de Montfort-sur-Boulzane.

Une famille jusque là bien intégrée au village. Rappelons cependant que, en septembre de cette année 1806, **François Ribot** est celui qui précipita au bas de l'escalier du *Plaçal* l'ancien garde champêtre défricheur **Joseph Manaud** dit *Barnoye*<sup>3</sup>.

Pendant la Révolution **Gaudérique Fabre** s'était comporté en bon citoyen ; il avait été en 1794 militaire en activité comme chasseur volontaire aux Miquelets.

Compte tenu de l'étendue de la forêt deux gardes sont indispensables. Son collègue **Jean Serrat** avait remplacé **Jean Baptiste Gaspard** en 1804. Ils sont tous les deux sous les ordres de **Nicolas Laguerre** maire de Campôme mais les relations de celui-ci avec le maire de Mosset étant exécrables le choix de **Jean Serrat** s'était imposé : habitant Campôme il est lui aussi *gavatx* et moins influençable par le microcosme mossétan. Plus jeune, il est né à Mijanès dans l'Ariège en 1753. La hargne contre lui est beaucoup moins forte et **Jean Cortie** [1763-1833] dit *Lluquet* dira même ostensiblement de lui *un si brave homme* !.

Le recrutement de gardes municipaux, des gardes champêtres, a toujours posé problème. En 1800 **Isidore Lavila** écrivait : *En entrant en fonction de maire, je n'ai pas trouvé de garde champêtre en exercice et j'ai eu beaucoup de peine à en trouver pour empêcher les délits de tout genre qui se commettent aux propriétés soit particulières soit communales. Depuis le 1<sup>er</sup> messidor dernier deux gardes champêtres sont en activité [dont **Joseph Manaut** Garde champêtre de 1800 à 1803 au moins...] ; depuis il n'a été dénoncé aucun délit rural et je n'ai pas eu de plainte de la part des*



D'après Van Gogh

*particuliers. Je pense que la nomination des dits gardes et les tournées qu'ils font empêchent les malveillants de se porter à commettre des délits*<sup>4</sup>.

## Les Cortie

Et pourtant les **Cortie** savent. Ils ne sont probablement pas les seuls ! Mais les mossétans savent-ils garder un secret ?



Pierre Cortie

Le mardi 22 juillet **Pierre**

**Cortie** [1770] coupait ce jour-là du blé dans un champ appartenant à **Mir**, au camp de Lamole au Pla de Pons, avec **Gaudérique Cortie** [1784-1852], **Jean Cortie** [1779-1854] dit *Garraffe* ses frères et **Michel Alzeu**. Le blé étant encore vert ils se rendirent tous les 4 sur un pré que *Garraffe* tient affermé et ramassèrent du foin. **Michel Alzeu** lui dit en particulier et en secret :

- Les deux gardes forestiers sont morts, on les a tués, on les a portés à un four à chaux au col del Tourn, terroir d'Urbanya.

A la question d'où il tirait cette nouvelle, **Alzeu** ne répondit pas. Il ajouta uniquement :

- On les a tués la nuit dernière c'est à dire la nuit du 21 au 22.

Tout de suite **Pierre** a informé son frère *Garraffe*.

Trois jours plus tard, le 25, les 3 frères **Cortie** fauchaient encore mais cette fois-ci avec **Jean Cortie** [1763-1833] dit *Lluquet*, leur oncle, dans un pré de **François Dimon** au Rivalal. *Garraffe* dit à **Gaudérique** :

- Tu ne sais pas ? On m'a dit qu'on a tué les deux gardes forestiers et qu'on les a enterrés dans un four à chaux du col del Tourn à Urbanya.

Un instant après **Gaudérique** en fit part à **Jean Cortie** dit *Lluquet*.

L'information est donc passée successivement le 22 juillet de **Michel Alzeu** à **Pierre Cortie**, de **Pierre Cortie** à **Jean** dit *Garraffe*, le 24 juillet de *Garraffe* à **Gaudérique Cortie** et de **Gaudérique Cortie** à l'oncle *Lluquet*.

En 2006 encore, à Mosset des confidences se font et des ragots s'échangent pendant les balades du lundi. Les balades réunissent des personnes qui veulent souffrir ; elles s'imposent des contraintes physiques librement choisies en espérant ainsi allonger leur durée de vie. Lorsque la pente est plus raide, le groupe s'étire parfois sur plus de 100 mètres et de petits groupes se forment. L'essoufflement ne freine pas les conversations.

Toujours à Mosset, deux siècles plus tôt, également dans la souffrance mais hors des chemins, les confidences s'échangeaient dans les champs, lorsque les journaliers, auxquels l'activité et les contraintes physiques étaient imposées, la faux à la main, faisaient une pause entre deux *bourrades* [période de travail intense].

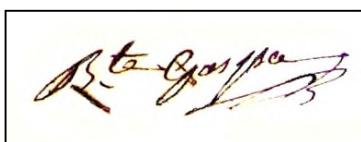
### La découverte du 4 août

Les recherches restant infructueuses, le substitut du procureur général de Prades, **Circan Cadet**, organise une opération d'envergure. Le 4 août, **Barande** maréchal des logis de la gendarmerie de Prades reçoit l'ordre de se rendre avec une brigade à la commune de Campôme pour se joindre au maire, **Nicolas Laguerre**, à quelques gardes forestiers et à une soixantaine de paysans pour faire des fouilles dans les montagnes et terrains de Mosset. On y trouve **François Martin**, garde général forestier, **Jean Fabre** [1786] brassier de Mosset, **Isidore Serre** [1769], brassier de Campôme et **Jean Bru** [1788] brassier de Molitg, tous deux loués par **Nicolas Laguerre**.

Cette troupe trouve sur la place de Mosset, le maire **Lavila** avec un groupe d'individus que le maire avait commandés. Ils sont armés de pioches car il est certain que 14 jours après leur disparition les deux gardes forestiers ont été assassinés et enterrés.

**François Martin**, garde général forestier, accompagné de **Baptiste Gaspard** garde forestier local de Mosset, estime, on ne sait pourquoi, que **Joseph Cortie Verges** dit *Panxe* pouvait donner des renseignements.

L'ayant tiré à l'écart il le prie vivement de déclarer où pouvaient être les gardes et lui offre



Baptiste Gaspard

même 10 Louis d'or<sup>5</sup> *Panxe* s'obstine à ne rien dire jusqu'à ce que **Jean Cortie** dit *Lluquet* son cousin germain arrive. Un peu plus tard, alors qu'on fouillait à *Ladou*, *Lluquet* dit à **François Martin et Baptiste Gaspard** :

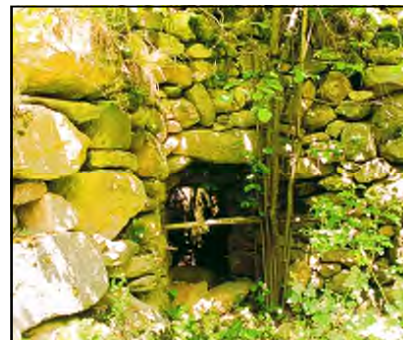
- Ne fouillez pas là, c'est une peine inutile. Vous trouverez les deux gardes dans un four à chaux où il existe un éboulement au *Coll del Tourn*. Si vous ne les trouvez pas à ce four vous les trouverez à l'autre.



Louis d'Or 1722

En début d'après-midi, suivant les ordres de **Nicolas Laguerre** qui a été informé, ils partent tous et se rendent directement à un four attendant au chemin vulgairement dit *ramader dans la partie dite Le Serrat del Maner au-dessous del Coll del Tourn terroir d'Urbanya*.

Entre 4 et 5 heures du soir ils sont sur les lieux. **Baptiste Gaspard** garde forestier impérial [1751-1808] qui était passé plusieurs fois à côté de ce four et même y avait trouvé refuge et qui donc le connaissait bien remarqua une anomalie : *il y avait une espèce d'éboulement*.



Four à chaux

**Nicolas Laguerre** pensait initialement examiner un autre four qui n'avait pas été exploité depuis longtemps mais finalement l'examina attentivement et voyant lui aussi de la terre fraîchement remuée, dit :

- *Il faut qu'ils soient ici !*

La fouille commence immédiatement. On aperçoit d'abord un fusil, puis un havresac, puis une baguette de fusil ... puis les pieds d'un homme<sup>1</sup>.

### Le procès verbal

Le lendemain 5 août le Lieutenant et 5 gendarmes ont accompagné le directeur du jury et le substitut jusque sur le lieu où reposaient les cadavres. Le procès verbal est le suivant :

*Deux cadavres défigurés, tous les deux la face tournée vers le ciel. A côté deux fusils brisés dont l'un à deux coups, un havresac contenant tabagie de fer blanc, dans laquelle s'est trouvée une écriture, un pied de Roi<sup>6</sup>, un almanach et quelques papiers insignifiants.*

*L'un des deux cadavres vêtu d'une veste et culotte de satin blanc, d'un gilet de velours vert bouteille, ayant des souliers à ses pieds, des mauvaises guêtres bleues à ses jambes, un fichu de soie enfoncé dans la bouche, nous a été déclaré être celui de **Gaudérique Fabre** agent forestier demeurant à Mosset, âgé de 60 ans.*

*L'autre cadavre vêtu d'une veste et culotte de drap brun, d'un gilet de velours bleu, de bas de laine couleur brune, la tête serrée avec un mouchoir blanc et rouge, sans souliers, nous a été déclaré être celui de **Jean Serrat** garde forestier natif de Mijanès demeurant à Campôme, âgé d'environ 53 ans.*

*Les plaies et blessures à la tête ont été faites avec un instrument contondant tel que pierre, bâton, pioche. Elles ont été la cause de la mort.*

*Il résulte de ces constatations que les gardes sont morts de mort violente et ils ont été tués avec des instruments contendants et pointus. Il est ensuite déclaré que rien ne s'opposait à ce que les deux corps soient inhumés suivant les formes ordinaires. Ils furent transportés à Urbanya.*

La formalité remplie, on rentre à Mosset où le maire **Isidore Lavila** est interrogé par le directeur du jury. Il persiste à dire qu'il ne connaissait rien de tout cela, ni même d'en avoir entendu parler. Quelques jours après il prouvera par une lettre au sous-préfet qu'il s'était parjuré dans ces dépositions. Il déclarera plus tard : *Le deux août ayant appris que **Joseph Cortie Verges** avait dit en présence de plusieurs personnes que les deux gardes **Serrat et Fabre** étaient aux Rocalaires de Ladou, il le manda de venir le lendemain à la maison commune. Le dit **Cortie Verges** dénia mais indiqua que, selon le bouvier du Caillau, les gardes pourraient être à Ladou. Le lendemain vers 7 heures du soir **Cortie Verges** se présenta chez lui pour préciser que, selon une femme qu'il ne pouvait nommer, les gardes étaient dans un four à chaux sur le territoire d'Urbanya. Il se disposait à aller le lendemain avec le même **Cortie Verges** au four à chaux pour tâcher de les découvrir ayant une parfaite connaissance des lieux, lorsqu'il reçut une lettre de Monsieur **Laguerre** par laquelle il lui donnait connaissance qu'il continuait les recherches et qu'il voulait l'emmener à la Ruine du Sola de Ladou où le crime avait du être commis. Il l'engagea en sa qualité de maire de se rendre sur les lieux avec une vingtaine de personnes qu'il invita à cet effet<sup>1</sup>.*

La position du maire reste ambiguë. Son combat contre d'**Aguilar** et sa haine vis-à-vis de son représentant, le maire de Campôme, l'empêchent-ils

de coopérer ? Le sous préfet propose de le remplacer par **Joseph Porteil** [1752-1824]. Le changement se fera le 9 janvier 1808. Le curé **François Porteil** dont on ne parle jamais explicitement dans cette affaire fut lui aussi remplacé en 1808.

### **Omerta ?**

Il avait donc fallu attendre 14 jours pour retrouver les corps des gardes assassinés. Y avait-il eu à Mosset une conspiration du silence ? Une omerta ?

Compte tenu des relations entre les mossétans les moins aisés qui avaient besoin de terres et qui défrichaient et les gardiens de la forêt, il est certain que tous les mossétans ont rapidement compris que les assassins étaient sans nul doute dans le village. Mais qui ?

Quel défricheur verbalisé est allé jusqu'à l'élimination physique ? Certes **Gaudérique Fabre** était connu pour son zèle professionnel mais **Jean Serrat** lui était plus souple, plus compréhensif, plus humain. **Jean Cortie** surnommé *Lluquet* a déclaré le 19 août pendant l'enquête : *Comment a t-on pu avoir la cruauté d'homicider **Jean Serrat**, qui était un si brave homme, qui avait été, pendant deux ans, garde forestier de Mosset.*

Quelles circonstances avaient-elles pu conduire au drame ? Ces questions ont été posées et toutes les réponses ont été imaginées sur la *Plaça de dalt*, à la sortie de l'église ou sur les chemins vicinaux ou encore à Prades les jours de marché.

On a vu que depuis le 22 juillet les **Cortie** savaient et que seul **Jean Cortie** dit *Lluquet* a parlé. Y avait-il une entente entre eux et le clan l'avait-il désigné ?

Quoiqu'il en soit, en cette mi-août, la véritable et seule source est **Michel Alzeu** qui lui sait ce qu'il s'est passé et qui donc ne peut pas être en dehors de l'affaire.

A suivre...

**Jean Parès**

### **Références**

- 1 - ADPO 2U191
- 2 - ADPO 2OP2271
- 3 - JDM N°43 de mai - juin 2005, page 25.
- 4 - 2OP2254
- 5 - On trouve des Louis d'Or de l'an 1720 sur eBay à 1200 Euros pièce. Avec une inflation de l'ordre de 20, un Louis d'Or de 1806 valait 60 Euros. Donc les 10 Louis promis valaient 600 Euros soit 4000 francs (de 1806). Ce qui est énorme ! Les

Louis d'Or promis devaient être de moindre valeur. Il n'est pas dit s'ils ont été versés.

6 - Un pied de Roi est un appareil de mesure (32,5 cm)



**Pied de Roi**